

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 13 juin 2001

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, le treize juin deux mille un à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présents :

ANGEL David – BARRE Edmond – BEGUINET Pascal – BEL Jean-Marie - BISSON Yves - BOLHINGER Serge - BOUR Daniel - BOURQUENEZ André – BRACONNIER Daniel - BRESSON Bernadette – BRETON Isabelle – BRIANT Patrick - BRUCKERT Claude – BRUNGARD Marcel - BRUNNER Alain – BUHR Bernard - BUSSER François – CAULET Laurent - CHIRON Maurice - CODDET Christian – COLIN Philippe - DEMARCHE Jean-Pierre – DEMEUSY Jean-François - DEMUTH Robert - DEVALLAND Jean-Paul - DINET Monique - DONTEVILLE Gérard - DROUET Jackie (*pouvoir de URBAJTEL Rébecca*) – DROXLER Jean-Jacques – FAIVRE Philippe - FISCHER Denis – FLAMANT Jean-François - FRACHISSE Hervé - FRANCK Pascal - FRAYSSINET Michel – GAIDOT Michel - GALLIEN Francine – GEILLER Mireille - GEORGEOT Gérard – GIRODS Alain – GOTTI Laurent – HARLAY Gérard – HERMANN Jean-Marie – HOUMAIRE Joël - IPPONICH Alain - JOUQUEZ Michel – KHELOUFI Saïd - KUDER Daniel – LABOUE Danielle - LARDIER Sylvie – LARMENIER Fabien - LAURENT Robert – LAVAL Marie-France (*pouvoir de Cédric PERRIN*) – MAGAGNA Jean-Marie - MANNE Michel – MANSUY Anne - MARTIN Jean-Claude - MARTIN Jean-Luc - MARTIN Pascal – MATHEY Jean-Claude - MENY Frédéric – MEYER Jean-Claude - MICHAU Olivier – MIESCH Patrick - MORITZ Michel - MULLER Pascal – MUNIER Bruno - NAEGELEN René – OLIVIER Yves – PARISOT Philippe - PELLETIER Roger – PIFFER Mario - PIGNON Maurice - RAVIOLI Jacques – REBER Gilbert – REMY Bernard - RICHIER Philippe - ROBERT Gérard – RUER André – SALVI Gilbert - SAVORGNANO Dominique - SCHIELL Gisèle – SCHROLL Michel – SENTENAC Jean-Louis - SEYDEL Jean-Loup – SIMONIN Philippe – STEUX Didier - TENAILLON Bernard – TORCHE Anne-Marie - TOURNIER Bernard - TOURNIER Jean-Claude – TRAVERS Gérard - TRINCKLIN Eric – VAUTHIER Jean-Bernard - VOGELWEID Pierre – WILHELM Xavier - WITTMAN Roland - YODER David – ZATTI Patrick

99 présents – 2 pouvoir(s).

Excusés :

BELZ Hubert - BIDAL Frédéric - BLANC René - BOURQUIN Jean-Luc – ECOFFEY Hubert - ERNWEIN Jean-Marie – FAURE Françoise - FREYBURGER Agnès – GALLINO Ennio - GAPARI Dominique – HULMANN Nicole - HUMBERT Renée – MANZONI Sylvie - MARCJAN Thierry – MONTAVON François – PELTIER Marthe - PERRIN Cédric (pouvoir à LAVAL Marie-France) – REUILLARD Jacques – RIDACKER Christian - RIGENBACH Rosine - URBAJTEL Rébecca (pouvoir à DROUET Jackie) – VEITH Eric – WOLF Gérard

Assistaient :

BILLIG Janine - COURTOT Evelyne – SIEGWALD Christophe
SAUVE Michel – Nathalie LOMBARD



Monsieur BOURQUENEZ représente à la fois la commune d'Auxelles-Bas et le Syndicat Intercommunal des eaux de Giromagny. Monsieur CODDET représente à la fois la commune de Giromagny et la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse et. Monsieur MANNE Michel représente à la fois la commune de Courtelevant et le SIVOM du Sud Territoire. Ils bénéficient de par ce fait de deux voix.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

1° COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2000

Le compte administratif et de gestion 2000 sont présentés au Comité Syndical.

Les résultats se présentent comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Mandats émis	- 3 819 951,07 F	Mandats émis	- 5 850 639,29 F
Titres émis	+ 4 212 195,30 F	Titres émis	+ 5 232 329,18 F
Solde	+ 392 244,23 F	Solde	- 618 310,11 F
		Solde reste réaliser	+ 13 800,00 F
Résultat reporté	+ 511 096,34 F	Déficit reporté	- 104 154,14 F
	+ 903 340,57 F		- 708 664,25 F

Le Comité Syndical sur proposition du vice-président, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2000, et propose d'affecter 708 664,25 F en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

L'excédent de fonctionnement à reporter est donc de **194 676,32 F**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2° DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU

Selon l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- de l'approbation du compte administratif
- des dispositions à caractères budgétaire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat
- de l'adhésion du Syndicat à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Président rend bien entendu compte des travaux et décisions du Bureau à chaque Comité Syndical.

Il est demandé au Comité Syndical de donner délégation au Bureau pour traiter et délibérer tous dossiers, hormis ceux cités précédemment.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3° RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à signer avec DEXIA CLF Banque un contrat pour une ouverture de crédit pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie selon les conditions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le SIAGEP décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 3 000 000 F dans les conditions suivantes :

- Montant : 3 000 000 Francs
- Durée : 12 mois
- Index des tirages : EONIA

- Taux d'intérêt : index + marge de 0,25 %
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
- Commission de réservation : 0,10 % sur le montant de l'ouverture de crédit (montant prélevé sur le premier versement ou exigible après 3 mois en l'absence de premier tirage).

Article 2 : Le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF banque.

Article 3 : Le Comité Syndical autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4° DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2001

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier le budget primitif 2001 comme suit :

Articles	Nature	Proposition	Service électricité	Servi. Informat.
		DM 1	Montant	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
O11	Charges à caractère général	+ 75 0000	+ 45 0000	+ 30 000
6132	Locations immobilières	+ 27 000 F	+ 27 000 F	0 F
61522	Entretien/réparation bâtiments	+ 2000 F	0 F	+ 2000 F
6182	Documentation générale et technique	+ 2 500 F	+ 1000 F	+ 1500 F
6184	Versements organismes formations	+ 7000 F	0 F	+ 7000 F
6188	Autres frais divers	+ 7 000 F	+ 7000 F	0 F
6236	Catalogues et imprimés	+ 18 500 F	+ 1000 F	+ 17 500 F
6237	Publications	+ 4 000 F	+ 4000 F	0 F
6251	Voyages et déplacements	+ 7 000 F	+ 5 000 F	+ 2 000 F
O12	Charges de personnel	+ 10 000 F	+ 10 000 F	0 F
6455	Cotisations assurances du personnel	+ 10 000 F	+ 10 000 F	0 F
66	Charges financières	+ 6 000 F	+ 6000 F	0 F
668	Autres charges financières	+ 6 000F	+ 6 000 F	0 F
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	+ 159 000 F	+ 159 000 F	0 F
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	+ 159 000 F	+ 159 000 F	0 F
O23	Virement à la section d'investiss.	- 188 000 F	- 220 000 F	+ 32 000 F
O23	Virem. à section d'investiss.	- 188 000 F	- 220 000 F	+ 32 000 F
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
74	Dotations, subventions	+ 62 000 F	0 F	+ 62 000 F
7488	Autres attributions et participations	+ 62 000 F	0 F	+ 62 000 F

Articles	Nature	Proposition DM 1	service élec	Servi. Informat.
			Montant	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
48	Comptes de régularisation	- 842 510 F	- 842 510 F	0 F
4815	Amort sur Subven. pour équipement de tiers	- 842 510 F	- 842 510 F	0 F
20	Immobilisations incorporelles	- 41 000 F	+ 13 000 F	- 54 000 F
205	Licences	- 41 000 F	+ 13 000 F	- 54 000 F
21	Immobilisations corporelles	+ 100 510 F	+ 14 510 F	+ 86 000 F
2182	Matériel de transport	+ 4000 F	+ 4000 F	0 F
2183	Matériel de bureau et informatique	+ 88 000 F	+ 2 000 F	+ 86 000 F
2184	Mobilier	+ 8 510 F	+ 8 510 F	0 F
020	Dépenses d'investissement imprévues	+ 500 000 F	+ 500 000 F	0 F
		+ 500 000 F	+ 500 000 F	0 F
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
13	Subventions d'investissement	- 95 000 F	- 95 000 F	0 F
1324	Communes	- 95 000 F	- 95 000 F	0 F
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 188 000 F	- 220 000 F	+ 32 000 F
O21	Virement section fonctionn.	- 188 000 F	- 220 000 F	+ 32 000 F

Il est procédé au vote de la décision modificative telle que présentée ci dessus.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5° HYGIENE ET SECURITE (CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION)

Lors de son Comité Syndical du 6 février 2001, le SIAGEP à donner son accord de principe pour la création d'un service " Hygiène et Sécurité ", aux fins de recrutement par le Centre de Gestion d'un technicien mis à disposition.

Le Centre de Gestion au vu des accords de principe obtenus a décidé par délibération du 9 mai 2001 la création effective de ce nouveau service

La convention d'adhésion a elle aussi été arrêtée : c'est elle qui va concrétiser l'engagement effectif des collectivités, et en retour, l'assurance pour celles-ci de bénéficier des prestations afférentes, en même temps qu'une mise en conformité avec les exigences nouvelles mises à la charge des collectivités territoriales.

Le coût annuel par agent a été fixé à **510 francs**.

Il est demandé à l'assemblée de :

- délibérer pour concrétiser l'adhésion effective au service, en autorisant le Président à signer la convention
- d'autoriser le Président à régler le coût de cette adhésion

Le rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention.

6° DESIGNATION DE LA COMMISSION INFORMATIQUE

Lors de sa réunion du 14 mars 2000, le Comité Syndical du SIAGEP a instauré une commission informatique. Conformément au code général des collectivités territoriales, cette commission est chargée d'étudier et de préparer les décisions du comité syndical en formation restreinte informatique ainsi que de la préparation du budget du service informatique.

Le président du SIAGEP est membre de droit de cette commission qui est présidée par le vice-président délégué au service informatique.

Suite au renouvellement du Comité Syndical et des élections du 15 mai dernier, monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire une nouvelle commission informatique.

Cette commission sera composée par des élus des communes adhérentes au service informatique, selon la représentation suivante :

Communes :

- 0	à	1 000 habitants	4 membres
- 1 001	à	2 500 habitants	2 membres
- plus de		2 500 habitants	5 membres

Syndicats

2 membres

Monsieur Olivier Michau, vice-président délégué à l'informatique fait appel aux candidatures pour la strate des communes de 0 à 1 000 habitants.

Sont candidats :

- Monsieur Alain FRAYSSINET d'Autrechêne
- Monsieur Yves BISSON de Novillard
- Monsieur Bruno MUNIER de Pérouse
- Monsieur Pascal BEGUINET de Saint Germain le Châtelet

Aucune autre candidature n'est enregistrée. Quatre membres devant être désignés dans cette strate, il est demandé aux délégués de la strate concernée de procéder au vote pour la liste ainsi constituée.

La liste est adoptée à l'unanimité.

Les candidats pour la strate des communes de 1 001 à 2 500 habitants sont :

- Monsieur Fabien LARMENIER de Cravanche
- Monsieur Yves OLIVIER d'Evette Salbert

Aucune autre candidature n'est enregistrée. Deux membres devant être désignés dans cette strate, il est demandé aux délégués de la strate concernée de procéder au vote pour la liste ainsi constituée.

La liste est adoptée à l'unanimité.

Les candidats pour la strate des communes de plus de 2 500 habitants sont :

- Monsieur Ennio GALLINO de Bavilliers, excusé pour la présente réunion mais qui a fait acte de candidature auprès de monsieur Michau
- Monsieur Saïd KHELOUFI de Delle
- Monsieur Christian CODDET de Giromagny
- Madame Mireille GEILLER d'Offemont
- Monsieur Maurice CHIRON de Valdoie

Aucune autre candidature n'est enregistrée. Cinq membres devant être désignés dans cette strate, il est demandé aux délégués de la strate concernée de procéder au vote pour la liste ainsi constituée.

La liste est adoptée à l'unanimité.

Les établissements publics intercommunaux étant insuffisamment représentés, le vote ne peut avoir lieu. Celui ci est donc remis à une prochaine séance. Monsieur Michel MANNE délégué du SIVOM Sud Territoire est d'ores et déjà candidat.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Fait à Belfort, le 14 juin 2001

Le Président,

Michel GAIDOT